



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/PPS/CSTG-3

Genève, le 26 juin 2026

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018));
- Aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT-D;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D;
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D;
- Aux observateurs (organisations régionales et internationales);
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

Objet: Réunions des Groupes du Rapporteur de l'UIT-D pour la période d'études 2026-2029 – Commission d'études 1: 28 septembre – 7 octobre 2026; et Commission d'études 2: 7-16 octobre 2026

Madame, Monsieur,

En concertation avec M. Roberto Hirayama (Brésil), Président de la Commission d'études 1 (CE 1) de l'UIT-D et M. Fadel Digham (Égypte), Président de la Commission d'études 2 (CE 2) de l'UIT-D, j'ai l'honneur de vous inviter à participer aux réunions des Groupes du Rapporteur de la CE 1 et de la CE 2 de l'UIT-D pour la neuvième période d'études (2026-2029), qui auront lieu au siège de l'UIT à Genève.

Conformément à la Résolution 55 (Rév. Bakou, 2025) et à la Résolution 76 (Rév. Bakou, 2025) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), et en vue d'organiser des réunions inclusives et intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes, je vous invite à appuyer et à encourager la participation des femmes et des jeunes à votre délégation.

Ces réunions seront l'occasion de présenter les contributions se rapportant aux travaux, y compris des études de cas et des enseignements tirés, et d'examiner les plans et les projets de texte des produits intérimaires et des rapports finals, selon le cas. Les membres sont encouragés à soumettre des contributions aux travaux sur les Questions à l'étude, conformément à la structure générale des rapports attendus au titre des Questions et au champ d'activité. Parallèlement aux réunions des Groupes du Rapporteur, des ateliers ouverts aux entités non membres de l'UIT, consacrés à l'examen approfondi de sujets d'études particuliers relevant des Questions, seront organisés.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Bakou, 2025) de la CMDT, il est important de s'assurer que les personnes qui ont été nommées à la présidence et à la vice-présidence de chacune des deux commissions d'études, ainsi qu'aux fonctions de rapporteur ou de vice-rapporteur pour les 10 Questions à l'étude, soient présentes physiquement aux réunions. Elles seront ainsi en mesure de diriger les travaux de leur groupe respectif, de collaborer de manière efficace avec les membres de leur équipe de direction sur place et de participer au processus décisionnel sans contraintes liées au fuseau horaire ou à la connectivité.

Les programmes de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions seront publiés sur le site web dès qu'ils seront établis (voir l'**Annexe 1**). Des informations détaillées sur les modalités d'inscription, les demandes de bourses, la soumission des contributions d'autres dispositions pratiques sont données dans l'**Annexe 2**.

Pour toute autre information ou précision dont vous pourriez avoir besoin, veuillez-vous adresser au secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D, par téléphone (+41 22 730 5999) ou par courrier électronique (devsg@itu.int).

Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos commissions d'études.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur

Annexe 1

Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux commissions d'études peuvent être consultés en suivant les liens ci-après:

Commission d'études 1

- [Page web consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)

Commission d'études 2

- [Page web consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)

Annexe 2

Principales dates et échéances

Réunion (2026)	Date	Date limite pour les demandes de bourses	Date limite pour les demandes concernant l'interprétation	Date limite pour la soumission des documents à traduire	Date limite pour la soumission des documents non traduits
Commission d'études 1	28 septembre – 7 octobre 2026	13 août	13 août	13 août	15 septembre
Commission d'études 2	7-16 octobre 2026	13 août	13 août	22 août	24 septembre

Inscription

L'inscription aux réunions est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-D. Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés. Les participants doivent disposer d'un [compte utilisateur UIT](#) pour s'inscrire. On trouvera de plus amples renseignements sur les inscriptions [ici](#).

Veillez vous inscrire [ici](#)

Si vous avez besoin d'une assistance pour vous inscrire, veuillez vous adresser à BDTMeetingsRegistration@itu.int.

Retrait des badges

Le guichet d'inscription sera ouvert avant la réunion, soit le vendredi 25 septembre 2026 pour les Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 et le mardi 6 octobre 2026 pour les Groupes de Rapporteur de la Commission d'études 2, de 8 heures à 17 heures.

Le comptoir de remise des badges restera ouvert pendant toute la durée des réunions des Commissions d'études 1 et 2, de 8 heures à 17 heures.

Vous devez présenter votre numéro d'inscription ou la confirmation électronique de votre inscription telle qu'approuvée, ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photo pour recevoir votre badge.

Visa

Au besoin, le participant peut demander une assistance pour obtenir un visa lors du processus d'inscription en ligne.

De plus amples informations sur l'assistance pour l'obtention d'un visa sont disponibles [ici](#).

Bourses

Veillez consulter le [Portail des bourses de l'UIT](#) pour connaître la politique concernant l'attribution de bourses dans le cadre de manifestations et d'activités financées sur le budget ordinaire de l'UIT et la liste des États Membres dont les ressortissants peuvent bénéficier de bourses de l'UIT. Les États Membres qui souhaitent soumettre une demande de bourse à l'UIT ne doivent avoir aucune dette en ce qui

concerne les contributions basées sur l'unité contributive, à l'exception de ceux avec lesquels un plan d'amortissement a été décidé, et qui s'acquittent de leurs obligations à cet égard.

Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants:

- budget disponible à l'UIT;
- participation active et, notamment, soumission de nouvelles contributions se rapportant directement aux résultats attendus de l'étude d'une Question donnée;
- répartition équitable entre les pays et les régions;
- parité hommes-femmes et inclusion des personnes présentant un handicap et des personnes ayant des besoins particuliers.

Sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'éligibilité des candidats, jusqu'à **une bourse complète ou deux bourses partielles** pourront être accordées par réunion de commission d'études et par État Membre remplissant les conditions requises. La bourse complète comprend un billet d'avion (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la manifestation) ainsi qu'une indemnité journalière de subsistance appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais). Les bourses partielles couvrent soit l'indemnité journalière de subsistance, soit le billet d'avion. Il incombe aux États Membres de financer les autres coûts de participation.

Conformément à la Résolution 213 (Dubai, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, les candidats aux bourses devraient être choisis dans un souci d'équilibre entre les hommes et les femmes et d'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes ayant des besoins particuliers.

Le formulaire de demande de bourse dûment validé et, le cas échéant, ses annexes doivent parvenir au Service des bourses par courrier électronique, à l'adresse fellowships@itu.int, ou par télécopie, au numéro +41 22 730 57 78, au plus tard le **13 août 2026**. Il est obligatoire de s'inscrire avant de soumettre une demande de bourse.

De plus amples informations sur la procédure de demande de bourse sont disponibles sur la [page web dédiée](#).

Interprétation et sous-titrage

Un service d'interprétation sera assuré pour les réunions des groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D conformément à la pratique établie, à condition qu'au moins cinq (5) demandes soient reçues de la part des participants pour que l'interprétation soit assurée dans la langue demandée, et en fonction des ressources disponibles. Lors de l'inscription, les participants **ayant besoin d'une langue autre que l'anglais doivent sélectionner la langue de leur choix dans la liste** (arabe, chinois, français, russe ou espagnol). La date limite pour les demandes de services d'interprétation via le système d'inscription est fixée au **13 août 2026**.

Un service d'interprétation en langue des signes sera également assuré depuis l'anglais durant la réunion sur la Question 5/1.

Le sous-titrage sera assuré en anglais et affiché dans la salle de réunion, sur la plate-forme de participation à distance et sur les pages web de la manifestation.

Participation à distance et diffusion sur le web

Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour toutes les réunions.

L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir participer à distance. Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme de participation à distance seront communiquées aux participants inscrits.

Un service de diffusion sur le web dans les six langues officielles de l'Union sera également assuré (un [accès TIES](#) est nécessaire). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à la réunion pour suivre la diffusion sur le web via les liens fournis.

Organisation de pauses-café/thé

Dans le cadre de ces réunions des groupes du rapporteur, il est possible d'organiser des pauses-café/thé et des manifestations présentant un intérêt pour les Questions à l'étude. Les éléments suivants peuvent être mis à la disposition de l'organisateur:

- un écran pour afficher le logo de l'organisateur pendant la pause-café (à disposer à côté de la table basse);
- un écran et une table pour une démonstration/présentation effectuée par l'organisateur pendant la pause-café.

Veuillez contacter le secrétariat (devSG@itu.int) dans les plus brefs délais (date limite: 13 août 2026) pour manifester votre intérêt, en indiquant la date et l'heure souhaitées et en donnant des renseignements sur le contenu à afficher. Veuillez noter que les demandes seront traitées dans leur ordre d'arrivée.

Précisions sur les Questions à l'étude

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-25, sur le [site web](#) des commissions d'études de l'UIT-D.

Contributions aux travaux des commissions d'études

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions confiées aux commissions d'études seront très appréciées. Vous pouvez coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Bakou, 2025) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des groupes du rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions pour *suite à donner* reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. À titre exceptionnel, les contributions considérées comme extrêmement importantes et urgentes pourront être admises par le Président, par dérogation aux délais précités, à condition d'être mises à la disposition des participants au début de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. Les participants sont invités à présenter dans leur contribution les **enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées**, selon le cas. Il convient d'indiquer clairement quelle suite les participants à la réunion sont invités à lui donner.

- Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour ainsi que les autres documents, considérés par le président de la commission d'études et/ou le rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions *pour information* doivent être soumises au plus tard **12 jours calendaires** avant une réunion, et doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études en tant que **contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, il y a lieu d'utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes non traduites ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez [ici](#). Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément aux dispositions de la Résolution 1, la date limite pour la soumission des contributions à traduire a été fixée au **13 août 2026** pour la Commission d'études 1, et au **22 août 2026** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

Documentation

Les réunions des commissions d'études de l'UIT-D se dérouleront sans document papier. Les délégués sont priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. L'application pour la synchronisation des documents et le guide d'utilisateur correspondant sont disponibles [ici](#).

Un compte d'utilisateur de l'UIT avec [accès TIES](#) est nécessaire pour télécharger les documents des réunions des commissions d'études sur le site web et au moyen de l'outil de synchronisation.

Informations pratiques

On trouvera de plus amples informations d'ordre logistique et administratif concernant les réunions sur le [site web de la réunion](#) de la **Commission d'études 1** et sur le [site web de la réunion](#) de la **Commission d'études 2**.

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: devsg@itu.int ou par téléphone au +41 22 730 5999).
